

# La Chrysalide

Maison d'hébergement communautaire en santé mentale  
2150, rue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 3B9, téléphone 819-294-9292

## Guide du résident

### 1. Les règlements

Ces comportements ne sont pas tolérés et entraînent l'expulsion immédiate :

- a. Tout acte illégal
- b. L'usage de la violence physique envers soi-même ou quelqu'un
- c. L'intimidation et le harcèlement malgré les limites exprimées
- d. Manifester un risque de dangerosité pour quiconque
- e. Fumer du tabac dans la maison
- f. Posséder ou être sous l'effet d'une drogue illicite dans la maison, il en est de même pour l'alcool
- g. Consommer des jeux de hasard qui impliquent de l'argent ou un gage
- h. Ne pas respecter le couvre-feu qui consiste à être présent dans la maison de **22h30 à 6h00** sans autorisation

### 2. Le code de la cohabitation

Ces principes invitent les résidents à se respecter :

- a. Je m'engage à me respecter et à respecter les autres dans mes comportements, mon langage, mon attitude, mon hygiène corporelle et mes vêtements.
- b. Je m'engage à respecter la propreté des lieux, de nettoyer la salle de bain après usage et à nettoyer ma chambre avant mon départ.
- c. Je m'engage à ne pas entrer dans les lieux réservés au personnel et dans les autres chambres à moins d'être autorisé par un intervenant.
- d. Je m'engage à fournir les efforts nécessaires à mon autonomie, selon mes forces et mes limites. Je m'engage également à respecter l'autonomie des autres résidents.
- e. Je m'engage à respecter ma propre confidentialité face au groupe et à respecter celle des autres résidents.
- f. Je m'engage à m'affirmer adéquatement, faire preuve de tolérance envers le groupe et à informer les intervenants de mes malaises, de mes difficultés et de mes frustrations.

### 3. Les principes de la relation d'aide

Ces principes favorisent l'efficacité de votre démarche personnelle :

- a. Je m'engage à informer les intervenants de ma situation, de mon état, de mes démarches, de mes rendez-vous, de mes sorties et de mes visites.
- b. Je m'engage à respecter mes rencontres individuelles et à m'appliquer à la préparation comme à la réalisation de mon **plan d'action**.
- c. Je m'engage et à être présent à la réunion « **Bon Départ** » dès **9h00** chaque jour. Lors de cette réunion je serai encouragé à exprimer mes besoins et mes attentes, mais aussi à m'impliquer dans le fonctionnement de la maison selon mes forces et mes limites.
- d. Je m'engage à assurer les ententes prises avec les intervenants, celles-ci m'aideront à atteindre mes objectifs.
- e. Je m'engage à prendre ma médication telle que prescrite et en présence d'un intervenant.
- f. Je m'engage à permettre et même à participer aux collaborations entre La Chrysalide et les autres organismes ou établissements susceptibles de m'aider à maintenir mon rétablissement. Si je ne bénéficie d'aucun service externe, je serai accompagné vers le **Centre de Santé et de Services Sociaux**.

### 4. Les mesures de sécurité

Ces mesures visent à assurer la sécurité de chacun :

- a. Je m'engage à remettre aux intervenants ma médication et les objets qui peuvent être dangereux.
- b. Les bagages du résident doivent être fouillés lors de l'arrivée, lors du départ et à tout moment de l'hébergement.
- c. Les intervenants peuvent vérifier les chambres à tout moment.
- d. Nous recommandons de ne pas répondre à la porte et de laisser cette tâche aux intervenants.
- e. Si vous êtes témoin d'un autre résident en état de crise, vous devez quitter la pièce immédiatement et aller en informer l'intervenant. Ensuite, allez dans un endroit calme. Par la suite, vous pouvez parler à un intervenant de ce que vous avez vécu.
- f. S'il y a un incendie, vous devez immédiatement vous diriger vers la sortie la plus proche en laissant vos effets personnels dans vos chambres. Le lieu de regroupement est le trottoir de l'autre côté de la rue; il est important de s'y rendre pour s'assurer que tout le monde est sorti de la maison.

## 5. Droits et responsabilités

Ces modalités assurent l'intégrité de l'organisme et celui des résidents :

- a. Le résident doit être volontaire et il peut quitter l'organisme à tout moment. Le rôle des intervenants consiste à soutenir et accompagner.
- b. Le résident est invité à se présenter aux repas. La période de **déjeuner** se déroule de **6h00 à 8h30**, Le service du **dîner** est de **12h00 à 12h15** et le service du **souper** est de **17h00 à 17h15**. Le résident en retard non autorisé ne sera pas servi. Des collations et du café sont proposés entre les repas.
- c. Le résident peut mentionner à l'équipe, les personnes, les organismes, les établissements ou les professionnels avec lesquels il refuse une collaboration. Ce droit sera respecté cependant le résident sera informé que nous pouvons difficilement intervenir sans partenariat.
- d. L'équipe est responsable d'évaluer la possibilité de prolonger ou non le délai d'hébergement qui est déterminé lors de l'intégration du résident, c'est-à-dire **1 semaine** avec un délai d'intégration de **3 jours**. Cette décision dépend des besoins exprimés par le résident, son fonctionnement, son engagement, sa participation, sa collaboration, son attitude, des démarches à réaliser et des objectifs d'hébergement.
- e. Le résident expulsé est suspendu de nos services pendant un minimum de 1 semaine ou plus selon la situation, c'est-à-dire qu'il ne peut faire de demande d'hébergement pendant le délai de la suspension.
- f. Une contribution financière doit être versée pour les frais d'hébergement. Le montant indiqué est de **12.00\$ par jour**. Ces frais peuvent être assumés par le Centre Local d'Emploi (CLE) si le résident bénéficie de l'aide sociale, qu'il a un domicile (adresse) et qu'il est référé par son médecin qui appuie sa démarche en complétant notre formulaire prévu à cet effet.
- g. La Chrysalide offre des services auprès de ses membres et ceux-ci possèdent le droit de participer à la vie associative et démocratique de l'organisme. La carte de membre est disponible pour **5.00\$** et elle est valide pour 1 an.
- h. Le résident a le droit d'utiliser la laveuse et la sècheuse selon l'horaire des chambres.

- i. Le résident ne peut pas utiliser d'ordinateur ni de télévision dans sa chambre.
- j. Le résident peut offrir un don raisonnable à l'organisme, qui en disposera, mais il ne peut pas donner un cadeau à un intervenant.
- k. Le résident a le droit de stationner son automobile à l'arrière de la maison afin de réserver les espaces à l'avant de la maison pour les intervenants et les visiteurs.
- l. La Chrysalide n'est pas responsable des vols et des pertes. Si un résident quitte les lieux et y laisse des objets ou des effets personnels, ceux-ci seront donnés à un organisme de bienfaisance suite à un **délaï de 15 jours**, sauf si une entente raisonnable est convenue et respectée.
- m. Si vous avez un commentaire ou une suggestion concernant nos services, nous vous recommandons de prendre un rendez-vous avec un membre de la coordination. De plus, un formulaire d'évaluation des services est aussi prévu à cet effet.
- n. Si vous vous sentez lésé dans vos droits, vous pouvez vous adresser à la Solidarité Régionale d'Aide et d'Accompagnement pour la Défense des Droits en Santé Mentale (SRAADD) au **819-693-2212**.
- o. Si vous voulez formuler une plainte envers La Chrysalide, vous pouvez contacter directement l'Agence de la Santé et des Services Sociaux (ASSS) au Bureau du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services, en composant le **819-693-3673**.
- p. Nous vous recommandons de référer votre famille à un organisme de soutien pour parents et amis : La Passerelle (St-Grégoire) **819-233-9143**, La Lanterne (Trois-Rivières) **819-693-2841**.
- q. Pour en savoir davantage sur La Chrysalide, maison d'hébergement communautaire en santé mentale, nous vous invitons à consulter notre site au [www.chrysalide.ca](http://www.chrysalide.ca). Pour connaître l'ensemble des organismes communautaire en santé mentale en Mauricie et dans la région Centre-du-Québec, nous recommandons de consulter le site du Regroupement des Organismes de Base en Santé Mentale au [www.robsm.org](http://www.robsm.org).